Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20260410-2026041007-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOURAC'H – n° 07

Séance du : 10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick Larvor, Philippe Le Guilcher, Jean-Pierre Guillerm, Marie-Amélie Pons, Véronique Dilasser, Alain Le Coant, Huguette Larhantec, Lynda Loiseaux, Corinne Lozac'h et Claude Cario

Absent et excusé : Aurélien Fer donne pouvoir à Corinne Lozac'h

Secrétaire de séance : Marie-Amélie Pons

2026 - 04 10 07

OBJET : Programme Voirie 2026

PROGRAMME VOIRIE	PRIX TTC
Reprise chemin exploitation St Maudez	3 692,80 €
Coat Bloc	51 222,64 €
Patte d'oie Croix Rouge	6 910,60 €
Kerleret	9 334,60 €
TOTAL TTC	71 160,64 €
AMO (2.5% du montant total HT)	1 051,65 €
TOTAL TRAVAUX VOIRIE	**72 212,29 €**

Inscription des travaux de voirie à l'opération 2026 « Voirie 2026 » suite à l'adhésion au programme d'entretien de voirie-convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMÉRATION.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- inscrit au groupement d'enrobé de l'Agglomération les routes suivantes :
  - la VC 37, route de Coat Bloc, pour un estimatif de **44 216.04 €** TTC
  - la VC 1, patte d'oie du carrefour de la Croix Rouge, **6 263.40 €** TTC
  - A ce programme d'enrobé devront être ajoutés les travaux de calage et de préparation pour un montant estimé à **7 6523.80 €** TTC.
- inscrit l'empierrement du chemin de Saint Maudez pour un montant estimatif de **3 692.80 €** TTC
- inscrit les travaux de bicouche du chemin de Kerleret VC 32 pour un montant estimatif de **9 334.60 €** TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement de ce dernier, le premier Adjoint, à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les travaux de voirie au budget primitif 2026 pour un montant total de 74 861.91€ au programme « Voirie 2026 », article 2315, opération 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

MAIRIE DE PLOURAC'H (Côtes-d'Armor)